



# CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

## RELEVÉ DE DECISIONS

**COMMISSION PERMANENTE DU lundi 19 décembre 2016**

La Commission Permanente s'est réunie le lundi 19 décembre 2016 à 20H00  
au siège de l'Hôtel de Région, 14 rue François de Sourdis à Bordeaux,

sous la présidence d'Alain ROUSSET, président du Conseil Régional

Étaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Monsieur MACAIRE Jean-François (PS),  
Madame COUTANT Françoise (EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie  
(PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS),  
Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), , Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame  
BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EELV).  
Monsieur BERGÉ Mathieu (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR), Monsieur BITEAU Benoît (PRG), Madame BONJEAN  
Elisabeth (PS), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (FN), Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame  
CHARAÏ Naïma (PS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Madame  
CHEYROUX Claudie (FN), Monsieur COLOMBIER Jacques (FN), Madame COMBRES Maryse (EELV), Monsieur  
D'AMÉCOURT Yves (LR), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (FN), Monsieur  
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PS), Madame DIAZ Edwige (FN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Madame  
FONTALIRAN Nathalie (LR), Monsieur FREL Lionel (EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Monsieur GUERIN  
Guillaume (LR), Madame HARRIBEY Laurence (PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Monsieur HOUDET  
Christian (FN), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame MARENDAT  
Véronique (UDI), Madame NADAU Marie-Françoise (LR), Monsieur ORVAIN Jérôme (EELV), Monsieur OXIBAR Marc  
(LR), Monsieur ROGISTER Thierry (FN), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SÉMAVOINE Monique (MODEM),  
Madame SIMONÉ Maryline (PS), Monsieur TARIS Joan (MODEM), Madame TARRASO Agnès (FN), Monsieur VICTOR  
Cyril (LR), Madame WASZAK Reine-Marie (PS)

Était représenté : Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (pouvoir à Mme Gendreau, PS)

Étaient Excusés :

Madame ALCORTA Martine (EELV), Madame CALMELS Virginie (LR), Monsieur CHARTIER Olivier (LR), Madame  
CHADJAA Sally (LR), Monsieur DIONIS DU SEJOUR Jean(UDI), Madame DELATTRE Nathalie (UDI)

Quorum atteint

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la composition de la Commission Permanente (le Président, 15 Vice-Présidents, 45 Membres), délibération n°  
2016.2.SP du 04 janvier 2016,

Vu la répartition des élus au sein de la commission Permanente [PS 29 - EELV 6 - PRG 1] [LR 10 / UDI 3 /  
MODEM 2] [FN 9]

Vu la délégation de l'Assemblée du Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes à la Commission  
Permanente par délibération n° 2016.6.SP du 04 janvier 2016,

Accusé de réception en préfecture  
033-200053759-20161219-2016-  
CP19122016-AU  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016



\*Considérant que tout membre concerné soit à titre personnel, soit à un autre titre que celui de conseiller régional, est considéré comme ne participant pas au vote, quitte la séance lors du débat et figure dans le résultat de vote après la mention « non participation »,

Après avoir pris connaissance, des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional, La Commission Permanente a délibéré et a voté sur les projets suivants :

Quorum atteint à chaque délibération

N° délibération Décision	N° d'ordre	Décisions prises à la majorité des suffrages exprimés	
2016.3131.CP	A02.01	<b>A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b> <b>A02 - PETITES ENTREPRISES</b> <b>SECTEUR 3</b> Dispositions pour la prise en charge en 2017 des parcours d accompagnement relatif au dispositif Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d Entreprise (NACRE) Adopté à l'unanimité Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine	
2016.3132.CP	F02.01	<b>F - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SANTE</b> <b>F02 - POLITIQUES CONTRACTUELLES</b> <b>SECTEUR 4</b> Attribution d'avance remboursable aux Groupes d'Action Locale - GAL (Programme LEADER) Adopté à l'unanimité Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine	
2016.3133.CP	I01.01	<b>I - AFFAIRES GENERALES</b> <b>I01 - INSTITUTION</b> <b>SECTEUR 1</b> Fonctionnement du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Groupes Inter-Assemblées - Commissions Adopté à l'unanimité Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine	

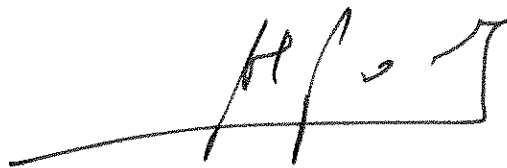
Accusé de réception en préfecture  
033-200053759-20161219-2016-CP19122016-AU  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

N° délibération Décision	N° d'ordre	Décisions prises à la majorité des suffrages exprimés
2016.3134.CP	I02.01	<b>I02 - ADMINISTRATION</b> <b>SECTEUR 4</b> Répartition de la dotation 2017 affectée aux dépenses de personnel des groupes d'élus Adopté à l'unanimité Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine
2016.3135.CP	I02.02	Transfert de compétences et gestion des fonds européens Adopté à l'unanimité Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

Relevé de Décisions et délibérations afférentes jointes en annexe

Vus et transmis à M. le Préfet de Région le : **20 DEC. 2016**

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

PUBLIE le : **20 DEC. 2016**

AFFICHE à l'hôtel de Région le : **20 DEC. 2016**

NB : les délibérations contenues dans ce recueil sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux pendant un délai de deux mois à compter de la publication

Accusé de réception en préfecture  
033-200053759-20161219-2016-  
CP19122016-AU  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016